



CONSEIL DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF DE L'INDOCHINE SÉANT À HANOI  
AUDIENCE DU MERCREDI 19 SEPTEMBRE 1934  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 septembre 1934)

.....  
2° Décharge d'impôt de patente de 1932 et 1933, Société anonyme foncière franco-indochinoise à Saïgon pour son impôt de Tourane.

Décision

Art. 1<sup>er</sup>. — La requête suivante de la Société anonyme foncière franco-indochinoise est rejetée pour forclusion en ce qui concerne la patente se rapportant à l'exercice 1932.

Art. 2. — La dite requête est rejetée au fond en ce qui concerne la patente afférente à l'exercice 1933.

---

SOCIÉTÉ ANONYME FONCIÈRE FRANCO-INDOCHINOISE  
Société anonyme fondée en 1930  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1, pp. 95-149)

Objet : l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la prise à bail, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation de tous immeubles ; la construction de bâtiments, maisons, villas et compartiments, pour son compte, et l'entreprise de travaux de construction pour autrui.

Siège social : 15, boulevard Norodom, Saïgon [= Shell].

Capital social : 100.000 \$, divisé en 1.000 actions de 100 \$.

Parts bénéficiaires : néant.

Conseil d'administration : MM. J. JANSEN, J. G. TRICON, A. DIDIER, R. L. DOT.

Année sociale : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale ; le solde est mis à la disposition de l'assemblée générale, laquelle, sur la proposition du conseil d'administration, pourra employer ce solde en totalité ou en partie à la constitution de tous fonds de réserve extraordinaire et d'amortissement et déterminer la répartition de l'excédent, s'il en existe.

Inscription à la cote : pas de marché.

---